



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Val-d'Illiez, le 29 mars 2019

A V I S

Enquête publique

PROJET DE PLAN DES ITINERAIRES CYCLO-SPORTIF

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs du 14 septembre 2011 et à la nouvelle recommandation d'homologation des itinéraires cyclo-sportif publié par le Service cantonal de la mobilité, la Commune de Val-d'Illiez soumet à l'enquête publique le projet de plan des itinéraires cyclo-sportif. Aucune mesure constructive au sens de l'art. 7 du Règlement sur les itinéraires de mobilité de loisirs du 21 décembre 2011 n'est prévue.

Les plans et le dossier technique peuvent être consultés au bureau communal de Val-d'Illiez durant les heures d'ouverture.

Les remarques et oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit, en 2 exemplaires, à l'Administration communale, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

L'Administration communale